

Aménagement, urbanisme et sécurité

Le schéma directeur de 1994 fut approuvé dans un contexte social, économique, politique et technique qui a évolué. La sécurité n'y était pas traitée en tant que problème sociétal.

A la veille d'une réflexion sur un nouveau schéma directeur et à l'exemple de grandes métropoles comme Londres qui a intégré ce thème dans son projet de développement stratégique, il convient de lui donner toute sa place. En effet, l'insécurité croissante peut avoir des conséquences sur l'équilibre du territoire régional et menacer la cohésion sociale.

Quelle est l'évolution de la délinquance et de la criminalité depuis 1990 en Ile-de-France ? Dans quels lieux prédominent-elles ? Le schéma directeur peut-il participer à la réduction des risques de la délinquance ? L'IAURIF, dans cette Note Rapide, répond à ces questions.

Qu'avait prévu le SDRIF de 1994 en termes de sécurité ?

Le thème de la sécurité n'a pas été clairement abordé mais succinctement suggéré dans deux chapitres, celui des solidarités renforcées consacré aux objectifs du projet d'aménagement de l'Ile de France, et celui des équipements de justice dans la partie des orientations relatives aux équipements structurants.

Dans le cadre de la lutte contre les inégalités géographiques et sociales, le SDRIF se donne comme objectif de lutter contre les exclusions.

Il fait le constat de «nouvelles pauvretés, de nouvelles détreesses, de nouvelles violences», de quartiers qui «ignorent la diversité sociale» et sont «dépourvus de commerces, d'équipements, de qualité architecturale». Il rappelle : «les évènements récents ont assez révélé que les remèdes et la prévention demandent urgence et profondeur», à propos des «quartiers en crise», et précise qu'ils «devront être réinsérés dans la ville, être bien desservis et disposer d'un environnement satisfaisant. L'urbanisme doit appuyer la politique sociale». Il évoque le terme de «ségrégation spatiale».

En ce qui concerne les équipements de justice, Le SDRIF souligne que «l'accroissement démographique et économique, ainsi que l'évolution des comportements conduisent à une sollicitation croissante de l'institution judiciaire». De fait, il affirme la nécessité de répondre aux besoins d'une justice de proximité et de faire un nouvel effort d'équipements concernant les équipements judiciaires, pénitentiaires, et de la protection judiciaire de la jeunesse.

Comment ont évolué les faits délinquants ? Dans quels types d'espaces ?

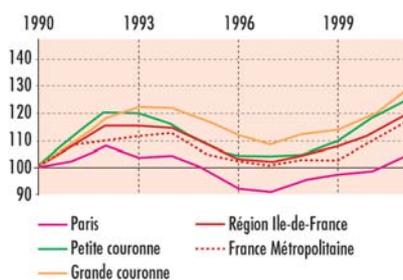
La criminalité et la délinquance «connues» et «vécues» en Ile-de-France : quelle situation ?

Depuis 1990, les crimes et délits ont progressé de 18 % en Ile-de-France selon les statistiques de police et de gendarmerie.

Avec plus d'un million de faits constatés (26 % de la délinquance nationale) et un taux de criminalité de 97,1 pour 1000 habitants – 68,8 en France – l'Ile-de-France occupe en 2001 la deuxième place dans le classement des régions les plus touchées par la délinquance et la criminalité après la région Provence-Alpes- Côte-d'Azur (PACA).

Les 3/4 de la criminalité régionale concernent les vols (63 %) et les destructions et dégradations (17 %).

Évolution du nombre de crimes et délits en Ile-de-France de 1990 à 2001 (base 100 en 1990)



La pression de la criminalité rapportée à la population résidente (taux de criminalité) est plus importante à Paris ou les risques de délinquance ne concernent pas seulement la population résidente mais aussi les touristes et la population active non résidente. L'écart entre les départements tend à diminuer avec le développement de l'urbanisation et la progression des taux de criminalité, notamment en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise depuis 1990.

Évolution des caractéristiques des crimes et délits en Ile-de-France en 1990-1995-2000-2001

INFRACTIONS	1990		1995		2000		2001		France métropolitaine 2001
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%
Vols et recels	638 453	70,6	628 607	64,5	609 659	60,5	673 277	62,9	62,1
Destructions et dégradations	107 120	11,8	141 153	14,5	152 160	15,1	153 066	14,3	14,1
Infractions économiques et financières	88 855	9,8	80 292	8,2	100 159	10,0	100 617	9,4	9,0
Crimes et délits contre les personnes	31 504	3,4	44 012	4,5	61 776	6,1	65 294	6,1	6,9
Autres crimes et délits	18 282	2,0	60 739	6,2	57 841	5,7	56 730	5,3	5,6
Infractions à la législation sur les stupéfiants	19 631	2,2	19 067	2,0	25 509	2,5	21 408	2,0	2,3
Total Ile-de-France	903 845	100	973 870	100	1 007 104	100	1 070 393	100	100

La **délinquance de voie publique**⁽¹⁾ qui représente en Ile-de-France un fait sur 2, est durement ressentie par la population en raison de son importance et du sentiment d'insécurité qu'elle engendre dans la vie quotidienne. Depuis 1990, cette délinquance a progressé de 19 % en Ile-de-France, soit plus que l'ensemble des crimes et délits. Paris a connu une augmentation de 25 %, les départements de la petite couronne : 18 % et ceux de la grande couronne : 16 %.

Les vols avec violences : une progression de 150 % depuis 1990

Les vols avec violences représentent 28 % de la délinquance de voie publique. Depuis 1990, à l'inverse des cambriolages et des vols d'automobiles, le nombre de plaintes pour vols à main armée et vols avec violences contre les particuliers sur la voie publique a progressé de 150 %. En 2001, un tiers des vols avec violences ont été constatés à Paris.

Selon les résultats de l'enquête «Victimation et sentiment d'insécurité» en Ile-de-France réalisée auprès de 10 500 franciliens, à la demande du Conseil Régional d'Ile-de-France⁽²⁾, les vols avec violences ont plutôt lieu dans la rue et dans le quartier de la victime (32 %), puis dans les transports publics. Les agressés sont surtout des hommes jeunes.

Les destructions et dégradations : une progression de 43 % en 11 ans

En 2001, les destructions et dégradations

représentent 14 % de la criminalité régionale, et 30 % de la délinquance de voie publique. La Seine-Saint-Denis et Paris comptabilisent plus de 40 % des destructions et dégradations.



Selon l'enquête, les dégradations et destructions de véhicules ont lieu à proximité du domicile, dans le quartier et dans la rue, et plutôt la nuit. Le risque de dégradation est beaucoup plus grand dans la capitale. En grande banlieue, il a plutôt lieu près d'une gare ou d'un centre commercial.

Les crimes et délits contre les personnes ont plus que doublé depuis 1990
S'ils ne représentent qu'une part rela-

(1) Les infractions de voie publique comprennent : les vols à main armée et les vols avec violences (incluant les vols de téléphone portable), les cambriolages, les vols à la roulotte et d'accessoires sur véhicule immatriculé, les vols d'automobiles et les destructions et dégradations (hors incendies et attentats).

(2) Enquête sur la victimation et le sentiment d'insécurité des franciliens de 15 ans et plus (renouvellement prévu tous les 3 ans). Voir notes rapides de l'IAURIF n°281 et 289, juillet 2001, février 2002

Évolution des taux de criminalité par département (1) et du nombre de crimes et délits constatés en Ile-de-France (2) en 1990 et 2001

Départements	1990		2001	
	1	2	1	2
Paris	140	301 235	146,8	312 125
Hauts-de-seine	69,8	97 087	83,2	118 919
Seine-saint-denis	73,1	101 000	103,2	142 788
Val-de-marne	80,5	97 888	86,5	106 190
Petite couronne	74,2	295 975	91	367 897
Seine-et-marne	61,6	66 379	78,1	93 252
Yvelines	65,5	85 624	76,7	103 839
Essonne	69,7	75 585	71,8	81 501
Val-d'oise	75,3	79 047	101,1	111 779
Grande couronne	67,8	306 635	81,5	390 371
Région Ile-de-France	84,8	903 845	97,1	1 070 393
France métropolitaine	61,7	3 492 712	68,8	4 061 792

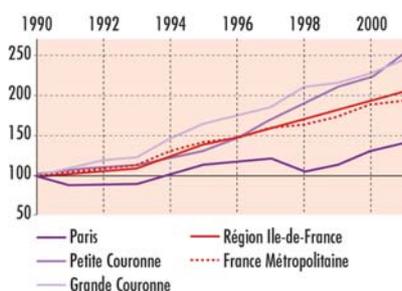
En 2001, la grande couronne détient la part la plus importante de la criminalité régionale (36,5 %) suivie de la petite couronne (34,4%) et de Paris (29,2 %)

tivement faible de la criminalité régionale (6 %), leur forte augmentation au cours des années récentes est préoccupante : 107 % en 11 ans et les chiffres ont plus que doublé en petite et grande couronne.

En 2001, les crimes et délits contre les personnes constatés en Ile-de-France représentent un quart de ceux constatés en France. Cette progression résulte essentiellement de l'augmentation des coups et blessures volontaires, et des menaces et chantages. La rue constitue le premier lieu de victimation. Les transports publics peuvent aussi constituer un certain risque, surtout pour ceux qui les utilisent dans leurs déplacements domicile-travail, pour leurs études, ou qui rentrent tard le soir. Les atteintes aux mœurs, dont les viols (notamment commis sur les mineurs), ainsi que les harcèlements et autres agressions sexuelles, sont également en progression.

Selon l'enquête, les agressions sexuelles sont plus fréquentes à Paris qu'en petite et grande couronne.

Évolution des crimes et délits contre les personnes de 1990 à 2001



La criminalité francilienne se concrétise par une progression des vols directs aux personnes, des insultes, du vandalisme et des dégradations notamment dans l'espace public d'un milieu urbain dense : la population de la capitale est plus sujette à la victimation que celle de la petite et grande couronne.

Si le niveau de la délinquance évolue avec la densité de population, il est intéressant de savoir dans quels types d'espaces, l'insécurité ou le sentiment d'insécurité est le plus important.

Insécurité et type d'espace

Les espaces publics de proximité, et les zones urbaines en difficulté sont les principaux lieux du sentiment d'insécurité et des faits d'insécurité.

Les résultats de l'enquête «Victimation et sentiment d'insécurité» en Ile-de-France confirment que l'espace public constitue le premier lieu d'agression et de vol. 39 % des agressions ordinaires et 21 % des vols ont lieu dans la rue ou un autre espace public. Ces victimations se déroulent significativement plus en soirée et dans le quartier où habite la victime. Il s'agit notamment des atteintes aux véhicules : leur vol se déroule une fois sur deux dans la rue et la proportion atteint quatre fois sur cinq si on rajoute à la rue le parking ouvert qui n'est souvent qu'un stationnement en épi en pieds d'immeuble ou la zone de stationnement d'un centre commercial ou d'une gare. La rue est également le lieu privilégié des agressions des moins de vingt ans, et la peur des femmes y représente cinq fois celle des hommes. Si l'espace public est le lieu privilégié de la cohésion sociale de proximité, l'enquête indique que 30 % des franciliens ont peur dans leur quartier, et les actes délinquants et les incivilités y sont plus durement ressentis car ils menacent le quotidien. Il est également rapporté que les victimations sont plus durement ressenties dans les zones urbaines en difficulté. Cette préoccupation s'explique par la plus grande vulnérabilité que se reconnaissent les habitants de ces zones, et par l'obligation de suppor-

ter un cadre de vie, qui n'a pas forcément été choisi, et dans lequel on se sent relégué faute d'avoir les moyens de le quitter. La vulnérabilité tend à s'accroître : sont désignés la configuration urbaine de ces zones, la défaillance du garant des lieux⁽³⁾, et le manque de cohésion sociale dans des quartiers où la densité de la population est importante.

Il faut aussi remarquer que les secteurs où la préoccupation pour la sécurité est la plus importante ne sont pas forcément mal équipés en service public (en établissements scolaires, services administratifs, transports en commun ou commerces). Mais ces territoires cumulent, aux yeux de leurs habitants, toute une série de problèmes (bruit, saleté, vandalisme, insultes et menaces).



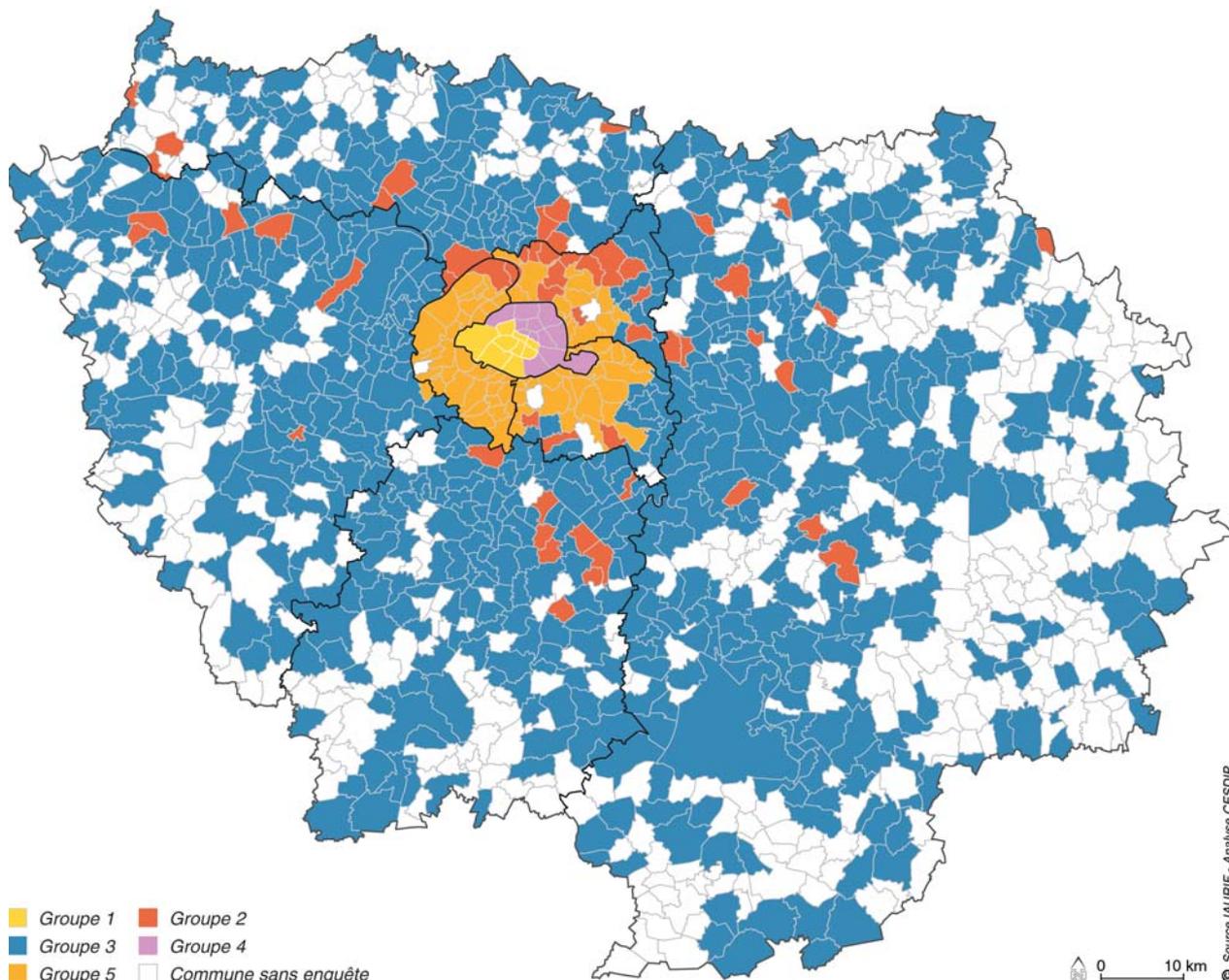
Des espaces facilitant des opportunités de délits et un sentiment d'insécurité

L'enquête a montré une différence d'état de la victimation selon les territoires. Pour conduire l'approche territoriale, une classification des individus a été menée en croisant les variables géographiques (communes classées selon la nature du tissu urbain) et des variables qualifiant l'opinion exprimée par les enquêtés sur leur quartier (bruits, propreté, tranquillité...) ce qui permet de distinguer 5 groupes d'individus⁽⁴⁾:

(3) Roché (Sebastian), entretien avec Jean-Louis Schlegel, *La société d'hospitalité*, Edition du Seuil, Paris, 2000

(4) Note rapide n°3, *l'insécurité en Ile-de-France : quelles populations, quels territoires ?*, LAURIF, février 2002

Ventilation des communes d'Ile-de-France selon les caractéristiques géosociales



- Groupe 1
- Groupe 2
- Groupe 3
- Groupe 4
- Groupe 5
- Commune sans enauête

Source IAURIF - Analyse CESDIP

- Deux groupes parisiens : le sud-sud-ouest (groupe 1) est plus exposé pour les agressions et le nord-nord-est-centre (groupe 4) est très exposé à la victimation pour toutes les atteintes.
- Un groupe en petite couronne (groupe 5) vivant en quartiers plutôt résidentiels est peu exposé.
- Un groupe quasi-entièrement situé en grande couronne (groupe 3), notamment dans les villes nouvelles ou en zones pavillonnaires est peu exposé à la victimation.
- un groupe (groupe 2) comprenant des enquêtés à statut modeste

habitant les villes à problème de petite et grande couronne où insécurité, peur et préoccupation pour la sécurité, est nettement sur-représentée, ainsi que la victimation.

Cette analyse confirme l'idée d'une structure bipolaire constituée d'une victimation parisienne liée au style de vie des habitants, et qui fait en quelque sorte partie des risques d'un contexte qui présente par ailleurs bien des avantages ; et une victimation de banlieues en difficulté plus difficile à vivre car plus proche de la victime et plus menaçante.

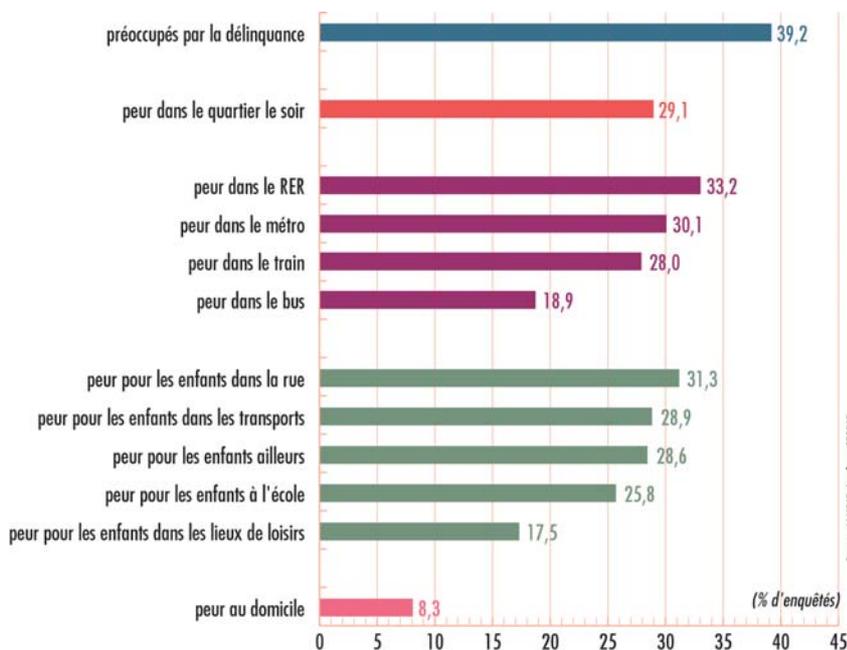
L'insécurité, comme le sentiment d'insécurité varient, par conséquent, selon le lieu d'habitation des franciliens, le type d'espace qu'ils fréquentent, et la vulnérabilité qu'ils se reconnaissent.

Les déséquilibres sociaux géographiques sont ainsi liés à l'insécurité et à son sentiment. En termes d'aménagement du territoire francilien, cela conduit à s'interroger sur le cadre urbain de ces secteurs, sur le cadre de vie de ces groupes.

Le cas particulier des transports commun

Après la rue, les transports en com-

Préoccupation sécuritaire et peurs de la délinquance



mun constituent un risque non négligeable, notamment de vols avec violences, d'agressions verbales et de dégradations. Ce sont, bien souvent, des victimations de déplacement de vie sociale. Par conséquent, ceux qui empruntent les transports en commun pour leurs déplacements professionnels ou scolaires, ou de loisirs sont significativement plus nombreux à être agressés ou volés. Les habitants des quartiers difficiles, qui recourent fréquemment aux transports en commun, sont surexposés aux vols. Mais le sentiment d'insécurité dans les transports publics : bus (pour 19 % des enquêtés), train et métro (30 %) et RER (33 %), prévaut sur la victimation. Deux explications peuvent être données :

- l'appropriation de l'espace par des délinquants.
- La perte de l'«anonymat» des usagers, les incivilités et dégradations subies les obligeant à s'impliquer dans leur environnement.

Comment peut-on aborder la sécurité dans la révision du SDRIF ?

Au regard de l'analyse de la délinquance «connue» et «vécue», on remarque que la sécurité est déterminante sur l'équilibre et le développement de l'Île-de-France, de ses territoires et de sa population, la cohésion sociale et la vie quotidienne des franciliens. En effet, l'insécurité et son sentiment jouent directement sur : les équilibres sociaux géographiques, la mobilité des franciliens et leur fréquentation des espaces, l'attractivité économique des territoires (pour les entreprises par exemple), l'image internationale de l'Île-de-France puisque la sécurité est devenue un atout et un critère de classement des métropoles mondiales au même titre que la pollution.

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France pourrait poser le cadre de nouvelles orientations stratégiques d'aménagement intégrant la



La réhabilitation de la Gare du Nord : un espace plus sûr.

sécurité. A l'heure du bilan, on peut s'interroger sur la manière d'intégrer le thème de la sécurité dans les réflexions de révision du SDRIF. Faut-il faire de la sécurité un chapitre à part entière ou l'intégrer aux différents chapitres qui composent le SDRIF (logement, transport, aménagement des territoires...)?

De nouvelles pistes de réflexion apparaissent ensuite d'actualité pour décliner l'intégration du thème de la sécurité dans le SDRIF, d'autant que la Région Ile-de-France, contribue à l'amélioration de la sécurité francilienne dans un certain nombre de domaines⁽⁵⁾: transports, lycées, bases de loisirs et de pleins airs, commerces, équipements de police, de justice, et de prévention.

- Les plans directeurs du Grand Londres ou de Toronto précisent que l'aménagement urbain doit privilégier la valorisation et la sécurisation



La sécurité est aussi une affaire de proximité

⁽⁵⁾ Contribution du Conseil Régional à l'amélioration de la sécurité en Ile-de-France, délibération n°CR70.98, 4 décembre 1998

**Aménagement,
urbanisme et sécurité**

des espaces, et particulièrement des espaces publics. Ainsi, Toronto se donne comme objectif d'aménager une ville plus sûre en préconisant le respect, dans les nouveaux projets, de principes d'aménagement réduisant les risques de délits et le sentiment d'insécurité. Ces principes sont déclinés dans un guide méthodologique de prise en compte de la sécurité dans l'aménagement urbain et explicités en fonction des contextes urbains. Ce sont par exemple, la visibilité des espaces, la mixité des fonctions, l'efficacité de la gestion, l'identification claire du garant des lieux...

Ces exemples, tirés de contextes particuliers, donnent néanmoins matière à réflexion pour une révision du SDRIF, qui intégrerait des objectifs de sécurité urbaine dans ses objectifs d'aménagement urbain. A cet égard, il existe des lois et des dispositifs au niveau national et européen qui préconisent ce genre de démarche (L'article 11 de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité du 21 janvier 1995, et les directives européennes sur «la prévention de la malveillance par l'urbanisme et la conception des bâtiments» en cours d'élaboration).

- Le renforcement de la cohésion sociale pour réduire les disparités au sein du territoire francilien trouve son écho dans l'article L.141-1 du code de l'urbanisme (résultant des

lois du 4 février 1995 et du 25 juin 1999 sur l'aménagement et le développement du territoire) qui précise que les objectifs du schéma directeur régional doivent être recadrés dans une perspective de développement durable de la région au sens social, économique et environnemental.

- La valorisation du cadre de vie de proximité, qui permet de lutter contre le sentiment d'insécurité, peut s'appuyer sur des objectifs développés dans le SDRIF 1994 : qualité urbaine et valorisation du paysage urbain en terme de localisation et de dispositions applicables. Or en terme de délinquance, il est remarqué qu'«une vie sociale moins territorialisée délite les formes de surveillance et de solidarité locales renforçant ainsi la vulnérabilité des personnes qui, passant de plus en plus de temps seules dans l'espace public, s'exposent d'autant qu'elles circulent»⁽⁶⁾.

- Concernant les approches sectorielles comme les transports, le logement ou les équipements (universitaires, commerciaux, culturels, touristiques, de justice...), la prise en compte de la sécurité semble appropriée compte-tenu du rôle structurant de ces domaines pour l'équilibre et le fonctionnement des territoires.



La vidéosurveillance dans l'espace public

D'autres pistes seront naturellement à soulever, comme la mise en cohérence des différentes approches des acteurs concernés par la sécurité, comme la participation des habitants, comme l'évaluation des politiques engagées...

Il s'agit dorénavant de rentrer dans une phase d'études plus fines pour déterminer la manière et les moyens d'intégrer la sécurité dans la révision du SDRIF à venir.

⁽⁶⁾ Roché (Sébastien), *Sociologie politique de l'insécurité*, PARIS PUF, 1998

INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Directeur de la publication : Hervé Gay
 Rédactrice en chef : Catherine Grolée-Bramat
 Assistante : Emmanuelle Pellegrini
 Article : Marianne Anache, Sophie Mariotte et Céline Loudier

Conception-réalisation : Studio Iaurif
 Diffusion par abonnement :
 76 € les 40 numéros (sur deux ans)
 Service diffusion-vente Tél. : 01.53.85.79.38
 Le numéro : 5 €

Librairie d'Ile-de-France : 15, rue Falguière
 75015 Paris - Tél. : 01.53.85.77.40
<http://www.iaurif.org>
 ISSN 1634-3549